

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 25 AVRIL 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT ET UN AVRIL**, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	<b>PROCES-VERBAL</b>
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2016
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Approbation de la convocation d'urgence
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR DELIBERATION</b>
1	Budget principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2016
2	Fiscalité Professionnelle Unique – Vote des taux 2016
3	Attribution de subventions aux associations

**L'an Deux Mille seize, le lundi 25 avril à 18H00,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 60 puis 59 à Lamonzie Saint-Martin, en vertu de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 avril 2016.

**PRESIDENCE DE SEANCE** : Monsieur Dominique ROUSSEAU

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Frédéric DELMARES, Armand ZACCARON, Nathalie TRAPY, Jean-François JEANTE, Francis PAPATANASIOS, Didier CAPURON, Thierry AUROY-PEYTOU, Jean-Claude PORTOLAN, Joëlle PARSAT, Jean-Michel BOURNAZEL, Georges BASSI, Cécile LABARTHE, Didier GOUZE, Francis BLONDIN, Claude CARPE, Jean-Pierre PEYREBRUNE, Michel TERREAUX, Francis DELTEIL, Alain MONTEIL, Roland FRAY (remplace Daniel JOIRET), Christian BORDENAVE, Daniel GARRIGUE, Michel SEJOURNE, Liliane BRANDELY, Jean-Paul ROCHOIR, Alain CHANUT, Michel BERCAITS, Jacqueline VANDENABEELE, Lionel FILET, Chantal HABERT-LAGORCE, Evelyne BOUYSSOU, Alain CEREAS, Jean-Pierre FAURE, Paul GALLON, Alain BORDIER, Joëlle BELUGUE, Didier AYRE, Marc LETURGIE, Marie-Christine TOURENNE, Yannick SOUVETRE, Christophe MAMONT, Marie-Lise POTRON, Alain PREVOST, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Roseline HELLE, Olivier DUPUY, Laurence ROUAN, Alain GIPOULOU, Rhizlane ROBIN, Claude MORTEYROL (remplace Sébastien BOURDIN), Adib BENFEDDOUL, Nelly RODRIGUEZ (1), Gaëlle BLANC,

Christophe GAUTHIER, Denise MIGUEL, Fabien RUET, Cédric ZAPERA, Jonathan PRIOLEAUD, Josiane RECLUS.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Madame Marie-Christine TOURENNE.  
Madame Christine FRITSCH a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DELMARES.  
Madame Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Madame Laurence ROUAN.  
Madame Kathia VALETTE a donné pouvoir à Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU.

Madame Christiane DELPON.

(1) : partie au cours de l'examen du dossier n°1 « Budget Principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2016 ».

**M. le Président :** Bonjour à toutes et à tous.

En préambule de notre Conseil Communautaire, comme vous le savez c'est avec une immense tristesse que nous avons appris mercredi dernier le brutal décès de notre collègue Marie-Claude Serres.

Cette disparition nous a tous surpris et chacun d'entre nous a été profondément touché. Je rappellerai que Marie-Claude a été élue en 2008 sur la liste de François Dupuy et en 2014 Marie-Claude était tête de liste aux municipales et est devenue Maire du Fleix. Elle a pris part au Bureau Communautaire de notre Communauté d'Agglomération en tant que conseillère déléguée et en charge de tout ce qui concernait l'habitat et l'équilibre communautaire de l'habitat. Je dois dire que Marie-Claude était une élue profondément investie, très attachée à sa commune et très fière aussi de la réalisation qu'elle avait pu mener à son terme, la réfection de la salle commune, salle des fêtes du Fleix où nous avons tenu notre Conseil Communautaire il n'y a pas si longtemps que ça et elle en était particulièrement fière, elle était aussi très heureuse de nous accueillir dans cette salle. Marie-Claude laisse le souvenir d'une femme avec des valeurs, la laïcité était pour elle quelque chose de profondément important, elle y tenait beaucoup, et un grand sens du service public. Je rappelle qu'elle avait été institutrice et directrice de l'école de La Force à la fin de sa carrière.

A toute sa famille, au nom de notre Conseil Communautaire, je tenais à adresser toutes nos condoléances. Je vous rappelle qu'un hommage public lui sera rendu vendredi de cette semaine, à 17h00, dans cette même salle dont je vous parlais, la salle des fêtes du Fleix.

Mesdames Messieurs, je vous demande qu'en sa mémoire nous nous levions et nous respectons une minute de silence.

Je vais demander à Jonathan Prioleaud de bien vouloir faire l'appel nominal.

**Appel nominal**

**M. Prioleaud :** Procède à l'appel.

**M. le Président :** Je salue la présence de Josiane Reclus qui, par les circonstances, nous rejoint aujourd'hui dans notre Conseil Communautaire. Josiane, sois la bienvenue.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

#### **INTERVENTION :**

**M. le Président :** Il est proposé qu'Alain Chanut exerce la fonction de secrétaire de séance. Merci.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2016**

**M. le Président :** Il s'agit maintenant d'approuver le procès-verbal de notre séance du 11 avril 2016.

Sur ce procès-verbal, y a-t-il des remarques ? Je propose que nous l'adoptions. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

#### **DECISION :**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016.

Adopté par 63 voix pour.

### **Approbation de la convocation d'urgence**

Il s'agit d'approuver aussi la convocation de ce jour, convocation en urgence. Vous le savez, au niveau des délais il a fallu que nous fassions cette convocation en urgence, c'est une situation qui est exceptionnelle mais qui est réglementaire également. Sur cette convocation en urgence, Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté.

#### **DECISION :**

Les membres du Conseil Communautaire approuvent la convocation d'urgence.

Adopté par 63 voix pour.

### **Ordre du jour**

**M. le Président :** L'ordre du jour est conforme à celui que vous avez reçu. Il n'y a pas de modifications. Cet ordre du jour, Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **DECISION :**

L'ordre du jour est conforme à celui transmis avec la convocation.

Adopté par 63 voix pour.

## POUR DELIBERATION :

### Budget Principal et budgets annexes– Adoption du budget primitif 2016

D 2016 – 36

**RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES**

#### PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

**M. le Président :** Nous allons aborder le premier point de cet ordre du jour et c'est un Conseil Communautaire qui aura pour objet le budget avec les budgets annexes et le vote des subventions aux associations, ainsi que le vote des taxes.

Mesdames, Messieurs, ce budget vous connaissez un peu les circonstances qui nous ont amenés à reporter le vote du budget à aujourd'hui. Tout d'abord, je voudrais dire que ce budget répond à deux impératifs. Le premier, prendre en compte en toute transparence et en toute objectivité la réalité financière que rencontrent toutes les collectivités et notamment et particulièrement les communautés d'agglomérations soumises aux baisses de dotations, la hausse des charges de gestion de notre patrimoine, autrement dit, ce que l'on appelle communément l'effet ciseaux. Alors, il ne sert à rien de nier, de contester, pire de ne pas assumer une situation qui ne découle pas de nos choix. Je suis d'autant plus à l'aise avec cette posture que chacun sait quelle est ma vision sur ce sujet. Je vous l'ai dit, je suis favorable à un redressement des comptes publics mais je ne suis pas d'accord avec la méthode et le rythme qui nous est imposé. Quoiqu'il en soit, les faits sont là et l'audit que nous avons commandé au cabinet Klopfer ne dit rien d'autre. C'est clair. Alors, par conséquent, à partir de là on s'est attelé, dès 2014, à cette tâche qui a consisté d'abord à réduire partout, je dis bien partout où cela était possible, ainsi dans nos dépenses 2016, dans la continuité de notre compte administratif 2015, nous en donnons l'illustration. Et en la matière, il y a eu discussions, un travail en profondeur a été mené, je pense à la conférence des Maires, des commissions de travail, des séances répétées en Bureau, le tour des communes de notre Communauté d'Agglomération, les réunions spécifiques avec la ville de Bergerac, donc un travail important en termes de communication, de présentation, de transparence, a été mené. Tout a été dit et tout a été posé, y compris, à un moment donné, la fiscalité, pour bâtir le budget en respectant bien évidemment l'avis de tous. Et ce budget de 2016 n'est ni plus ni moins que le reflet de nos discussions, de nos avis et de nos recommandations. Tout a été mis en débat, tout. Et j'y tiens particulièrement parce que c'est cela aussi le fonctionnement collaboratif et collectif de notre communauté. C'est aussi pour cela, je le disais à l'instant, que nous avons demandé une dérogation concernant le vote de ce budget, afin que nous soyons sûrs que tous les élus puissent être présents. Un certain nombre de remarques de certains avaient été faites en disant « ça nous est difficile d'être au Conseil Communautaire qui respecterait les délais imposés », à cet égard on a demandé une dérogation pour ce soir. Aussi, pour que nous puissions organiser une conférence des Maires mercredi dernier, car je le dis la situation que nous subissons ne peut souffrir d'aucune polémique, aucune ! Ainsi, mis devant le fait accompli d'une dégradation aussi spectaculaire qu'inattendue sur le montant de notre DGF de 2016, on s'est retrouvés amputés de 885 000 €. Je vous rappelle que

nous avons déjà perdu 185 635 € en 2014, 611 000 € en 2015, ceci bien entendu effet CIF compris. C'est donc une perte nette et sèche.

En 2016, notre coefficient d'intégration fiscal devait jouer en notre faveur et limiter la perte de DGF à 300 000 €. Nous avons prévu dans notre budget, le budget initial de 2016 une DGF de 2 070 000 €. Et je rappelle que le CIF traduit notre niveau de prise en compte des compétences exercées par la collectivité. Or, comme vous le savez, notre collectivité exerce beaucoup de compétences. Pour que ce soit bien clair aussi, je précise que la DGF est une dotation qui est allouée par l'Etat, dont l'assiette principale, 70 %, permet ainsi une reversion aux intercommunalités, intercommunalités pauvres, d'une partie des recettes des intercommunalités dites riches. C'est donc, à cet égard, une péréquation qui est censée garantir une équité entre les territoires. Je le déplore, force est de constater que cette équité n'a pas été respectée puisque c'est directement le montant de notre DGF qui s'est vu diminuer de 585 000 € supplémentaires. Ainsi en 2012, l'année post-CAB, et 2016, la DGF de notre territoire est passée de 1,4 million à 1,5 million, soit 100 000 € nets de plus quand elle aurait dû atteindre initialement 3,5 millions d'euros. Donc on est passé de 2012 à 2016 de 1,4 million à 1,5 million alors que nous devions bénéficier de 3,5 millions. Donc on accuse bien une diminution de 2 millions d'euros du montant global de notre DGF. Dans le même temps, et ce malgré les augmentations de charges récurrentes, nous avons réduit notre fonctionnement de 1,2 million d'euros. Réduction du fonctionnement de 1,2 million d'euros, entre 2014 et 2016. Et en même temps, on subit des hausses assez conséquentes et sans précédent de la part du SMAD, du SMD3, pour 400 000 € auxquels il faut rajouter l'intégration de la compétence transport scolaire pour 105 000 €.

Mes chers collègues, je vous dirai que face à ces chiffres, avec vous tous, ou du moins ceux qui le souhaitent, nous gérons la collectivité au mieux de ses intérêts avec réalisme et rigueur. J'ai demandé 130 000 €, nous avons demandé 130 000 € d'économies supplémentaires aux services. Ces services aujourd'hui tirent la sonnette d'alarme en disant « nous sommes à la limite de réduire purement et simplement nos missions de service public ». Nombreux d'entre vous se sont exprimés là-dessus, il est hors de question de réduire davantage le service au public, à la population. C'est pour cette raison, en fonction de tous ces éléments, que nous avons été amenés à avoir recours à la fiscalité. Recours à la fiscalité parce qu'il n'y avait pas d'autre issue. Nous ne le souhaitons pas. Vous vous étiez exprimés et à cet égard, nous ne l'avions pas prévu dans le budget initial. Au risque de me répéter, cela est parfois nécessaire, cette hausse ne vient pas compenser les dépenses supplémentaires mais bien répondre à une réduction de nos recettes. Réduction de nos recettes que nous subissons de manière violente sans avoir la moindre explication sur le mode de calcul qui a pu être employé. Nous sommes encore à la veille d'avoir la méthode de calcul qui a été utilisée par le Ministère pour réduire cette DGF. On nous a donné le chiffre brut. Les hypothèses encore envisagées sont celles que je vous indiquais lors de notre dernier Conseil Communautaire : augmentation des différents périmètres des communautés d'agglomération ; transformation de certaines communautés urbaines en métropoles ; et des communautés de communes en communautés d'agglomération etc. etc. avec une enveloppe constante et bien sûr un surplus qui a été versé à différentes métropoles. Ceux qui en bénéficient le plus, ce sont les collectivités les plus riches au détriment des collectivités les plus pauvres. Et je le disais, il y a en la matière, une véritable spoliation, je réutilise ce mot, aujourd'hui, de la part de l'Etat concernant nos

communautés et en particulier les communautés d'agglomération, parce que se sont elles qui sont le plus touchées.

Alors, le bénéfice net entre la mise en œuvre d'une taxe sur le foncier bâti et notre baisse de DGF étant de 200 000 €, qui viendront réduire d'autant notre recours à l'emprunt, je vous proposerai d'instituer cette fiscalité au taux de 1,5, soit une moyenne par propriétaire foncier, un impact de 3 € par mois, en moyenne. Alors vous l'aurez compris, notre volonté est de préserver notre capacité à investir et à réaliser les projets vitaux dont notre territoire a besoin. C'est notre second objectif. Et cet objectif, quant à lui, répond à une toute autre prérogative. Celle qui consiste non seulement à respecter nos projets, nos engagements de 2014, tout en mettant en œuvre ce à quoi et ce pour quoi la Communauté d'Agglomération a été créée, l'aménagement et le développement de ce territoire. Alors, c'est vrai que nous avons beaucoup de compétences et cette collectivité pourrait s'apparenter à une collectivité de services. Mais toute la bataille que nous menons, outre le fait de combler nos baisses de ressources, doit permettre de réaliser les projets structurants, indispensables pour ce territoire et nos compatriotes. On n'est plus à l'époque des communautés de communes avec des petits moyens et répondant à des enjeux immédiats. C'est important certes, et on le voit au quotidien, mais cela ne suffit pas à préparer l'avenir. C'est clair. Y compris lorsqu'on est face aux autres agglomérations sur lesquelles ne pèsent pas des compétences qui sont d'une certaine manière consommatrices de structures et de personnel. Après la phase des aménagements de bourgs, après la phase de rénovation de voiries, vient le temps des projets structurants. On n'abandonne pas le reste mais il faut être cohérents, pragmatiques, lucides et bien évidemment tout n'est pas possible en même temps, et à plus forte raison dans la période dans laquelle nous nous trouvons. Il est venu le temps, comme énoncé dans notre programme d'actions 2014-2020, de financer des projets plus importants, 5 d'entre eux avaient été plus particulièrement retenus : le pôle petite enfance, dont les travaux sont bien engagés, et qui sera livré début 2017 ; Véloroute Voie Verte ; parc aqualudique : reconstruction du centre de loisirs de Saint-Sauveur et la réalisation d'un PLUI. Et ce budget est la parfaite illustration du respect de notre projet politique que nous avons tous validé.

Ainsi, dans ce budget, nous retrouvons des financements en faveur des communes, certes, les aménagement de bourgs, la voirie, le pôle petite enfance, Véloroute Voie Verte, la constitution d'un projet annexe pour la réalisation du parc aqualudique, le soutien aux entreprises, et en particulier notre accompagnement pour le projet Chromadurlin sur le site de la SNPE. Près de 10 millions d'investissement, tous budgets confondus, seront consacrés en 2016 par la Communauté d'Agglomération pour un montant d'emprunt au budget principal de 900 000 €, soit pour 1 € emprunté 10 € investis. Un effet levier qui reflète bien notre capacité d'investissement. En intégrant le début du projet du parc aqualudique, c'est à peine 1,7 million que nous solliciterons auprès des banques. Une somme que l'on peut considérer comme modeste et qui permet à cet égard un désendettement accéléré de notre Communauté d'Agglomération.

Il me semble qu'il faut bien mesurer tous ces ratios avant toute déclaration intempestive. Car ils témoignent de notre volonté farouche de maîtriser nos dépenses.

Enfin, permettez-moi d'ajouter une dernière mise au point. Cette préparation budgétaire, nous l'avons aussi envisagée dans la perspective de l'accueil prochain de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès. Depuis plusieurs mois, on travaille avec les élus de cette intercommunalité pour accompagner leur

intégration dans la Communauté d'Agglomération dans les meilleures conditions possibles et en prenant en compte leurs besoins. C'est aussi cela anticiper, prévoir, car notre Communauté d'Agglomération, je me répète, ne travaille pas pour elle mais pour toutes les communes qui sont membres et en accord avec elles.

Ce budget est donc cohérent, réaliste, mais qui subit bien sûr ce coup de butoir fort de la part de l'Etat, mais nous permet néanmoins de limiter l'emprunt à un niveau particulièrement faible ; d'opérer un virement à la section d'investissement de plus de 2 millions d'euros ; de cibler le financement de projets précis ; et d'assurer une équité de traitement à tous. Il est clair, il est net, il est au service de l'intérêt général, il a été élaboré collectivement et nous le mettrons en œuvre tous ensemble.

Je vous remercie de votre attention et je vais demander à Frédéric Delmares de bien vouloir nous présenter ce budget dans ses détails et dans ses grandes lignes.

**M. Delmares :** Merci Monsieur le Président. Chers collègues, vous avez tous reçu le Cdrom avec les détails précis de chaque ligne de ce budget. Je vais néanmoins rappeler les grands chapitres, en commençant par le budget principal.

En commençant par la section de fonctionnement.

L'équilibre général de cette section de fonctionnement s'établit à 33 873 387,74 €, permettant de prévoir un virement à la section d'investissement d'un peu plus de 2 millions, 2 084 052,74 €, soit 175 000 € de plus que lors de la précédente présentation.

Les dépenses réelles s'élèvent à 29 255 335 € ; vous avez le rappel en 2015. Les charges à caractère général s'élèvent à 5 101 092 €. Comme on vient de vous le dire, avec une diminution de 10 % par rapport aux prévisions initiales de 2015, et à peu près stables par rapport au réalisé de cette année 2015.

Les charges de personnel à 14 755 400 €. Vous avez le détail des agents. Ce chapitre traduit une augmentation de 2,2 % par rapport au budget 2015, qui s'explique par la prise en charge par le budget principal de certains budgets annexes à hauteur de 690 000 € et l'intégration du glissement vieillesse technicité des agents communautaires ainsi que la hausse de 0,6 % du point d'indice à partir du 1<sup>er</sup> juillet ; les mesures de revalorisation catégorielles des agents comme habituellement et la hausse des cotisations retraite.

En atténuation de produits, au chapitre 014, 2 153 159 €. Il s'agit des attributions de compensation pour 1 218 172 €, ainsi que la moitié de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 400 000 €. On retrouve également sur cette ligne la ligne relative au FNGIR, puisque l'Agglomération est contributrice à hauteur de 519 987 €.

Au chapitre 65, 6 176 084 €. Vous connaissez bien ce chapitre, il s'agit des différentes contributions aux syndicats auxquels adhère la Communauté, notamment le SMAD, le SMD3, le SMECTOM ainsi que le SYCOTEB. Des subventions aux associations pour 589 500 €, strictement aux associations proprement dites 510 000 €, le reste pour la politique de la Ville pour 60 000 € ; des aides à l'emploi qui ont été délibérées en 2015 pour 19 500 € ; des reversements pour couvrir certains déficits des budgets annexes à hauteur de 100 000 € ; la participation au transport pour le Conseil Départemental, transport scolaire, pour 105 000 € et le versement au Grand Périgueux pour la ligne Bergerac-Paris pour 41 000 €.

Les charges financières, au chapitre 66 pour 890 000 €. Les charges exceptionnelles pour 25 600 €. Dotations et provisions 4 000 €. 150 000 € pour des dépenses imprévues, ainsi que le virement à la section d'investissement pour 2 084 052,74 €.

Les dotations aux amortissements pour 2 534 000 €.

Voilà pour les dépenses.

Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 31 071 404,35 € contre 31 879 601,83 € en 2015. Il s'agit du résultat de fonctionnement reporté pour 2 776 437,19 € ; des atténuations de charges pour 100 000 € ; les opérations d'ordre entre sections pour 25 546,20 € ; des produits et services pour 2 046 818 €, il s'agit de la ROM et des recettes qui sont liées aux structures gérées par la Communauté d'Agglomération, ainsi que le remboursement des salaires des budgets annexes SPANC et transport urbain vers le budget principal.

Les impôts et taxes au chapitre 73, qui passent à 21 647 443 €, vous avez le détail : le produit de la fiscalité professionnelle ; avec cette instauration d'une fiscalité sur le foncier bâti à 1,5 % ; avec une stabilité pour les autres taux : la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères pour 6 125 000 € ; les attributions de compensation pour 985 900 € ; le produit de fonds de péréquation 650 000 € ; le produit de la taxe de séjour évalué aujourd'hui à 100 000 € ; la ligne des autres taxes diverses correspond au remboursement prévisionnel par les entreprises, des entreprises qui sont situées sur le site de l'Escat, de leur part de la taxe foncière pour 50 000 €.

Des dotations et participations à la baisse pour 7 135 916,35 €. La dotation d'intercommunalité a été notifiée à hauteur d'1 485 953 €, malgré l'augmentation de notre prise en compte du CIF. Vous avez le détail. La baisse de la dotation qui est de 844 567 € par rapport aux produits perçus en 2015. La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle reste inchangée à 171 591 €. Des dotations de compensation de fiscalité qui sont inscrites à hauteur de 582 130 € ; la dotation de compensation s'élève à 3 013 625 €, avec une baisse de 1 % ; et la participation des autres organismes à 1 795 207,35 €, ce sont des versements qui sont effectués par la MSA mais essentiellement de la CAF. On y retrouve également les participations d'autres collectivités au fonctionnement de la Communauté : la Région pour 37 640 € ; Conseil Départemental pour 58 311 € ; et les communes du groupement pour 40 150 €.

Des produits de gestion courante au chapitre 75 pour 120 227 €, vous avez le détail. Des produits exceptionnels pour 21 000 €.

Ensuite la partie numéro 2, la section d'investissement.

L'équilibre général de cette section d'investissement s'établit à 11 910 998,97 €, avec les restes à réaliser compris. Avec 9 689 100 € de dépenses réelles. Ce budget prévisionnel d'investissement ferait appel à hauteur de 867 899,92 € pour l'emprunt pour une réalisation de travaux de 8 958 452 €. Les principales opérations en recette pour assumer cet investissement : des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 2 196 352,77 €, il s'agit des travaux qui ont été engagés sur l'exercice 2015 ; des opérations nouvelles en 2016 pour 6 762 100 €. Vous avez le détail, documents d'urbanisme, frais d'étude pour 205 000 € ; des licences et des logiciels pour 80 000 € ; des subventions d'équipement ; des concours versés aux communes membres ; le solde de la participation au financement du passage à niveau 427 sur la route de Saint Alvére mais aussi des investissements octroyés aux entreprises pour 164 000 €. Des immobilisations corporelles, vous avez le détail des opérations. Des acquisitions de terrains pour 1 100 € ; acquisitions de terrains bâtis pour 200 000 € ; divers matériels et mobiliers de voirie pour 100 000 € ; autres matériels et outillages pour 33 000 € ; autres installations générales pour 32 000 € ; collections et œuvres pour 5 000 € ; matériels de transport 179 000 € ; matériels de bureau et informatique pour 100 000 € ; mobilier pour 78 000 € ; autres immobilisations corporelles pour 62 000 €.

Ensuite, immobilisations en cours, les principales réalisations pour 2016, vous avez le PPE pour 1 340 000 € ; l'aménagement de la Voie Verte à Mouleydier pour



248 000 € ; 2 millions pour les aménagements de bourgs et la voirie ; 50 000 € de travaux sur l'Escat ; 20 000 € pour la création d'un sentier de randonnée ; 357 000 € pour l'entretien des bâtiments et équipements intercommunaux ainsi que le versement d'avances forfaitaires aux entreprises pour 30 000 € ; des opérations pour compte de tiers, il s'agit de l'opération Chromadurlin pour 1 122 000 € ; le remboursement du capital emprunté pour 2 012 000 €. Vous avez le montant du capital restant dû pour 23 074 698 €, dont 1 755 203 qui proviennent du transfert des dettes arrêté lors de la CLECT. 240 000 € inscrits au 16 78 correspondant aux écritures nécessaires à l'enregistrement du paiement sur 2 exercices du site de l'Escat. Des opérations d'ordre entre chapitres pour 25 546 €.

Voilà pour les dépenses.

Pour les recettes. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 849 157,92 €, pour 7 567 184,61 € en 2015. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 871 141,67 €, avec du FCTVA, participation de l'Etat, du Conseil Régional et Départemental ainsi que d'autres participations pour 18 000 €. Dotations en réserve, chapitre 10, produits du FCTVA pour 2016 de 1 008 591 € ; subventions d'investissement, il s'agit essentiellement de cofinancement de l'Etat et de la Région pour le PLR, des financements au titre de la Voie Verte, du PPE, et pour la réalisation du PLUI, ainsi que pour l'acquisition de véhicules électriques et d'un mini bus pour 68 000 €.

Les emprunts et dettes au chapitre 16, ce recours à emprunt est estimé à 867 899,92 €. On retrouve également au 16 78 la création d'une date permettant de passer les écritures, liées à l'acquisition d'un bâtiment sur la commune de Creysse pour en faire un centre technique. Des immobilisations en cours au chapitre 23 pour 30 000 €. D'autres immobilisations financières au chapitre 27, 38 267 €, qui sont prévues dans le cadre du remboursement d'opérations portées par l'ancienne communauté de Bergerac Pourpre par des entreprises. Des opérations pour compte de tiers au chapitre 45, on y retrouve les différentes participations pour l'opération Chromadurlin, avec les cofinanceurs ; un virement de la section de fonctionnement au chapitre 21 pour 2 084 052,74 € ; les amortissements de l'exercice pour 2 534 000 €. Le résultat d'investissement reporté, 572 646,64 €. Vous avez le détail de ce résultat. Voilà pour le budget principal.

**M. Delmares :** On passe les budgets annexes.

Les budgets annexes, immobilier d'entreprise qui retrace les opérations de stock relatives aux dépenses d'acquisition et d'aménagement des terrains à vocation économique, ils font généralement l'objet d'une comptabilité de stock et sont établis hors taxes, la Communauté d'agglomération ayant choisi d'assujettir les zones à la TVA. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, 11 zones d'activité économique existent en 2016 : les ZAE de Bouniagues, du Libraire, de Vallade, de la Tour Ouest, des Sardines, du Pôle industriel de la Poudrerie, de Cablanc, des Portes de la Dordogne, de Lanxade, de Saint-Laurent des Vignes, et enfin des Galinoux. Un travail va être engagé au cours de l'exercice 2016 avec les services de la trésorerie afin d'améliorer la lisibilité sur ces budgets parce qu'elles font l'objet d'une comptabilité de stock pour éviter le recours à des écritures d'équilibre qui ne sont pas réalisées en cours d'exercice, donc des dotations aux provisions et aux emprunts.

La zone de Bouniagues

Il est prévu de faire 2 600 € de travaux et d'études. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 10 480,26 € en dotation en provision pour risques et charges. Donc une somme que l'on retrouve à l'identique en recette de la section d'investissement. L'équilibre de la section d'investissement est obtenu

par l'inscription en recettes d'un emprunt de 63 354,20 € mais qui n'a pas vocation à être mobilisé.

Pour la zone du Libraire

L'aménagement de la zone du Libraire est achevé, ce budget annexe devrait être clôturé au cours de l'exercice 2016. Pour cette année, 10 500 € de travaux sont prévus ; la section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 11 548,96 € en dotation. Somme que l'on retrouve en recette de la section d'investissement. L'équilibre de la section déficitaire est obtenu par l'inscription en recette d'un emprunt de 37 992,61 € qui ne sera pas mobilisé.

Pour la zone de Vallade

Cette zone est totalement aménagée. Ce budget devrait être également clôturé au cours de l'exercice 2016. Malgré tout, 4 500 € de travaux sont prévus. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 29 036,13 €, somme que l'on retrouve en recette. Inscription d'un emprunt de 39 587,88 € pour équilibrer la section d'investissement de la même manière que précédemment.

La zone de la Tour Ouest

Un terrain devrait être cédé en 2016 pour permettre l'installation d'une entreprise pour 79 000 € ; 30 000 € de travaux et d'études sont prévus en 2016 pour réaliser l'accès et la desserte des lots qui restent. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 92 694,50 €, somme que l'on retrouve en recette de la section d'investissement. L'équilibre est obtenu par l'inscription du remboursement anticipé de l'emprunt à hauteur de 145 000 €.

Pour les Sardines

110 000 € sont prévus pour la réalisation de travaux. Ces dépenses devraient être financées par le produit de la vente de plusieurs terrains pour un montant de 303 360 €, dont un terrain qui va faire l'objet d'un changement de budget pour la CAB pour la réalisation du parc aquatique par des subventions sollicitées. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 126 455,56 € en dotation aux provisions, somme que l'on retrouve en recette de la section d'investissement. L'équilibre de la section est obtenu par l'inscription en recette d'un emprunt de 110 000 €, montant des travaux prévus et d'une avance remboursable du budget principal de 1 072 475,66 €, au maximum remboursement des deux emprunts auprès du Crédit Agricole pour 914 000 €.

Pour la zone d'activités du Pôle industriel de la Poudrerie

80 000 € de travaux devraient être lancés au cours de cette année. Ces opérations devraient être financées par le produit d'une vente à hauteur de 375 000 €. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 560 665,07 € et c'est une somme que l'on retrouve à l'identique en recette de la section d'investissement. L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par l'inscription en dépense d'un remboursement anticipé de l'emprunt à hauteur de 233 540,63 €.

Pour la zone de Cablanc

L'aménagement de la zone est achevé, malgré tout 10 000 € de travaux sont prévus en 2016, ainsi que 2 000 € pour la réalisation d'études techniques. La section de fonctionnement est équilibrée par l'inscription de 257 839,53 € en dotation, somme que l'on retrouve à l'identique en recette de la section d'investissement. L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par l'inscription d'une recette d'avance remboursable du budget principal à hauteur de 402 547,50 €.

Pour les Portes de la Dordogne

Cette zone, qui est achevée, est entièrement commercialisée, le budget devrait être clôturé en 2016. Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue pour 30 056,71 € afin de couvrir les déficits antérieurs des sections d'investissement et d'investissement et le remboursement d'un emprunt au SDE 24.

Pour la zone de Lanxade

L'année 2016, 45 000 € d'études et de maîtrise d'ouvrage ainsi que le règlement de lotissements sont inscrits et 20 000 € de travaux devraient être lancés au cours de cette année. Ces opérations seront financées par le recours à l'emprunt, pour 17 725,02 € et le produit de vente des deux lots pour 126 000 €. Une subvention d'équilibre du budget principal est inscrite en section de fonctionnement de 74 100 € pour en assurer l'équilibre.

Pour la zone de Saint-Laurent des Vignes

Deux lots sont encore disponibles mais des acquéreurs se sont positionnés. Les ventes devraient être réalisées au cours de l'exercice pour 227 000 €. 50 000 € de travaux devraient être lancés au cours de cette année pour achever les dessertes. La subvention d'équilibre du budget principal est inscrite pour 38 906,25 €.

Pour la zone des Galinoux.

Le site accueille une entreprise de conception électrique dans les bâtiments. Un loyer de 50 000 € par an est perçu. En 2016, 80 000 € de travaux et 60 000 € d'études diagnostics archéologiques sont prévus ; 80 000 € de subvention devraient être perçus sur ce budget cette année. L'équilibre de la section d'investissement est atteint par l'inscription en remboursement anticipé du capital emprunté à hauteur de 81 598,09 €.

Trois autres budgets annexes sont également ouverts, l'un concernant le service public d'assainissement collectif, l'autre pour le transport urbain, et enfin un budget destiné à la gestion du complexe du Roc.

Le Complexe du Roc

Ce budget retrace les écritures liées à la gestion et l'exploitation d'un bâtiment à vocation touristique et sportive. La gestion a été confiée à un prestataire pour 25 000 € de loyer. Des travaux sont prévus en 2016 pour 60 000 € et le renouvellement de certains équipements pour 3 000 €.

Au niveau du transport urbain.

Ce budget retrace l'exploitation des transports urbains sur l'Agglo. Depuis 2014, la Communauté perçoit le produit du VT destiné à couvrir le déficit de fonctionnement. La loi de Finances 2016 a relevé de 9 à 11 salariés le seuil des entreprises concernées par ce règlement. En 2016, 390 000 € sont prévus en investissement avec notamment l'acquisition de 2 bus, dont un électrique ; la mise aux normes des arrêts de bus pour 123 000 € ; l'acquisition mobilier pour les arrêts de bus pour 15 000 €. Le financement de ces investissements se fera par la mobilisation de l'autofinancement du budget annexe. Les subventions à titre programme TEPCV pour 111 000 €, et le recours à l'emprunt pour 290 318,59 €. Les dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général pour 194 000 € ; charges de personnel 607 000 € ; l'intérêt de la dette 26 257 € ; dotations aux amortissements 48 195 €. Les recettes de fonctionnement : les ventes de billets et cartes d'abonnement pour 33 000 € ; le VT pour 800 000 € ; les subventions d'exploitation pour 32 000 €.

Pour le SPANC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté d'Agglomération assure le contrôle des assainissements non collectifs et un contrat de marché de prestation de service a été attribué à Véolia en 2014. Donc après deux années consécutives déficitaires sur ce

budget, des mesures ont été mises en place avec le prestataire afin de revenir à un équilibre financier d'ici la fin du marché.

Les dépenses, les principaux postes : le paiement des contrôles pour 217 000 € ; les charges de personnel pour 83 000 €, les charges de personnel correspondent à 50 % d'un poste de secrétariat à la Communauté et des postes de deux agents qui assurent le suivi et le contrôle de la prestation de service.

Des recettes sont essentiellement constituées par des facturations aux usagers pour 246 500 € ; les subventions de l'agence de bassin pour 84 000 € ; la subvention d'équilibre du budget principal est inscrite pour 18 929,86 € pour en assurer l'équilibre.

Le budget annexe du parc aqualudique

C'est un nouveau budget qu'il a fallu créer. Il est destiné à porter l'opération du parc et de son exploitation. Les dépenses ne concernent que la section d'investissement et sont les suivantes : le lancement des études pour 637 000 €, ainsi que l'acquisition du terrain dont on parlait tout à l'heure pour 225 000 €.

Les recettes sont constituées cette année par le recours à l'emprunt à hauteur de 862 000 €.

Voilà, chers collègues, la présentation de ce budget.

**M. le Président :** Mesdames, Messieurs, des questions, des commentaires ? Comme vous le souhaitez. Monsieur Garrigue. Michel Terreaux a demandé ? Je n'avais pas vu, excuse-moi Michel.

**M. Terreaux :** Monsieur le Président, chers collègues, après les nombreuses réunions que nous avons eues, je ne peux ce soir que me répéter. En résumé, je regrette la situation dans laquelle se trouve la CAB aujourd'hui. Votre argumentation, Monsieur le Président, basée sur la méthode Coué, ne me convainc pas. A situation d'urgence, il faut une solution d'urgence, avec toujours en bout de course le contribuable. Compte tenu de tous les actifs que nous avons dans nos communautés respectives, je le répète, nous ne devrions pas en être là. La création de la CAB, c'était du gagnant gagnant. Plus de moyens, plus de coopération intercommunale, plus de services pour nos concitoyens, plus d'investissements, et je ne sais quoi encore, à condition que soient respectées les règles élémentaires de transfert et de gestion. Apparemment, c'est raté. L'analyse récente du cabinet Klopfer nous a tous sensibilisés, voire inquiétés. La contribution au redressement des finances publiques, à laquelle nous sommes tous confrontés, et les communes pas moins que la CAB, loin de là, nous amène à une situation encore plus critique. Le coup porté par le gouvernement est particulièrement brutal, dites-vous Monsieur le Président, mais fallait-il s'attendre à autre chose ? Encore une fois, c'est écrit dans la loi NOTRe et ce n'est pas fini. Seul espoir, la réforme de la DGF en cours, qui annonce parallèlement l'assèchement progressif et rapide des finances communales. Principe des vases communicants, ça aussi c'est écrit. Seule solution pour nous dans l'immédiat, la fiscalité. Je n'y reviendrai pas lors du vote des taxes, je vous ai déjà confirmé que nous voterions contre. Mais je suis parfaitement conscient que l'on ne peut y échapper compte tenu de la politique de redistribution qui est la notre, où les recettes sont nécessaires et indispensables.

Ce que je conteste, Monsieur le Président, c'est qu'il n'y ait pas eu de votre part et de celle de votre Bureau Communautaire anticipation, puisque dès 2013 on était au courant de ce qui se tramait en matière de dotations. Vous m'avez interpellé en conférence des Maires au sujet de l'augmentation que je pratique dans ma commune, 1 %. C'est-à-dire 1 centième de 1 point. Il y a une sacrée différence tout de même ! La taxe sur le foncier bâti, nous le savons tous, on ne peut y échapper,

nous ne pourrions y échapper. Mais imaginons, avec des « si » on peut faire beaucoup de choses, en 2013 si nous avons appliqué une taxe additionnelle ne serait-ce que de 0,2 %, ce chiffre n'est pas anodin, il serait passé je pense sans problèmes. Avec une augmentation de 1 % en 2014, 2015 et 2016, nous n'aurions aujourd'hui pas le problème que nous connaissons. Et encore, sans prendre en considération la revalorisation des bases. Le taux du foncier bâti serait à ce jour de 0,206 % au lieu de 1,50 soit en moyenne 6,63 par habitant, soit 7 fois moins que l'impact annoncé. D'un côté une fiscalité douce, de l'autre une fiscalité brutale. Exactement ce que vous reprochez au gouvernement. Soit, le budget 2016 est présenté en équilibre, nous voilà sauvés ! En apparence seulement. Il y a eu des réductions de dépenses au cours des deux années passées ; il y a eu optimisation des recettes ; il va y avoir la taxe additionnelle, j'en prends acte. Mais est-ce suffisant ? Sûrement pas. Même s'il permet une légère amélioration de la marge brute en 2017, juste suffisante et encore pour couvrir l'amortissement de la dette, mais que dire de 2018 car gérer c'est prévoir et l'on se doit de faire de la prospective. Les mesures qui seront nécessaires, tant pour les communes que pour les contribuables, sont loin d'être réjouissantes. Les efforts de gestion d'aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des ambitions que nous avons. Sans épargne, comment engager des investissements ? Comment les financer ? Comment avoir recours à l'emprunt ? Devrons-nous céder des biens ? Privatiser des services ? Je ne sais quoi encore pour générer du cash. Déjà, les petites communes que nous sommes avons fait de gros efforts. Je le rappelle, nous étions 11 communes en CCPB, et nous percevions 800 000 € de DSC. Nous sommes maintenant 27, et nous nous partageons 400 000 €. Demain, sans doute plus rien. Plus de 1,5 million était consacré à la voirie il y a quelques années pour environ 200 km. Il y a maintenant 850 km de voirie à entretenir et, sauf erreur, il n'est consacré que 2 millions pour la voirie et les aménagements de bourgs compris. Au fait, combien pour les bourgs, combien pour la voirie ? Pourtant, pour nos populations, l'entretien et la réfection de nos routes est un des éléments les plus importants.

Ce sont, Monsieur le Président, quelques réflexions, entre autres, qui n'engagent que moi. Si je me trompe, ce sera très bien et j'en serai très heureux. Mais quitte à passer pour un con aux yeux de certains, je préfère maintenant dire que me taire. Trop longtemps je me suis tu, comme beaucoup, et je le regrette. Notre Conseil ne doit plus être, comme on nous l'a souvent reproché, une simple chambre d'enregistrement. S'expliquer, s'exprimer, ne serait-ce que par respect pour nos électeurs, nous avons des comptes à leur rendre. C'est la base même d'une démocratie qu'hélas, on nous confisque petit à petit. Et parce que nous sommes tous ici républicains, démocrates convaincus, je souhaite que le scrutin relatif à ce budget primitif, pour le budget principal, se fasse à bulletin secret. Je fais même plus que le souhaiter, je le demande Monsieur le Président.

**M. le Président :** D'autres interventions ? Monsieur Garrigue.

**M. Garrigue :** Je rajouterai quelques mots à ce que vient de dire Michel Terreaux mais qui reflète, je crois, les inquiétudes de beaucoup d'élus dans cette assemblée. D'abord, le sentiment que nous avons pour la plupart qu'il y a un problème d'anticipation dans ce budget. Les annonces de baisses de dotations ont été faites en 2014. Toutes les communes ici ont été confrontées à ce problème et nous avons tous engagé des efforts souvent très difficiles, souvent qui nous ont empêchés dans cette première partie de mandat de mener certaines actions, de faire certaines actions auxquelles nous avons pensé, parce que nous étions conscients de l'importance de l'effort à accomplir. Or, la CAB disposait à l'origine de ressources

relativement larges, puisqu'elle avait regroupé des intercommunalités qui avaient encore un certain nombre de disponibilités et aujourd'hui, en l'espace de deux ans, de 3 budgets, nous nous trouvons dans une situation qui est profondément anormale et on a le sentiment que l'effort d'anticipation, parce qu'on a trop cru à mon avis à l'avantage que donnait la bonification pour les intercommunalités qui se regroupaient, notamment pour les communautés d'agglomérations, sans voir qu'à un certain moment cet avantage allait s'arrêter et qu'il y aurait forcément une chute forte des ressources. Et ça, il fallait à l'évidence le prévoir dès le départ si on voulait éviter de se trouver, comme c'est le cas aujourd'hui, dans une situation relativement difficile.

Deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que même si l'effort demandé est important, je rappelle que l'an dernier vous nous aviez annoncé pour cette année une baisse de ressources de l'ordre de 610 000 €. On n'était donc pas très loin de la réalité à laquelle on est confrontés aujourd'hui et les documents de projection qu'ont fait vos services montrent que l'an prochain on pouvait s'attendre à une baisse de ressources de l'ordre d'1 million d'euros. Il est évident que la baisse qu'on subit aujourd'hui elle arrive peut-être un peu plus tôt que prévu, elle est peut-être un petit peu plus forte que prévu mais elle était quand même prévisible. Et ce que je voudrais dire c'est que même si elle est de l'ordre de 300-400-500 000 € maximum supplémentaires, par rapport à ce que l'on pouvait attendre normalement, je voudrais quand même faire observer qu'à l'échelle d'un budget de fonctionnement de 33 millions d'euros, normalement si on fait l'effort de réexamen global de tous les postes de ce budget, on doit pouvoir éponger un supplément de baisse de ressources de l'ordre de 4 ou 500 000 €. Je fais observer que si on veut transposer pour que ça soit plus compréhensible par l'ensemble des élus qui sont ici, si on transpose ces chiffres à l'échelle d'une commune qui aurait un budget de fonctionnement de 3 300 000 €, ça représente à l'échelle de ce budget un effort de l'ordre de 50 000 €. C'est un effort qui est tout à fait absorbable et qui est tout à fait supportable à l'échelle d'un budget de cette importance sans qu'on ait besoin de recourir à la fiscalité. Et sans qu'on menace non plus, comme ça a été fait, à défaut de recourir à la fiscalité, de baisser à due concurrence l'entretien de la voirie. Parce que ce sont vraiment les deux choses auxquelles les élus sont le plus sensible et nos concitoyens sont le plus sensible. Parce que c'est vrai que les deux choses que nos concitoyens regardent en priorité, c'est l'évolution de leur feuille d'impôts et c'est aussi ce qu'ils utilisent quotidiennement, c'est-à-dire la voirie. En réalité, si on faisait porter l'effort sur l'ensemble des postes du budget, on pourrait à la fois éviter l'augmentation de la fiscalité et la baisse des crédits d'entretien de voirie, à condition que l'effort soit réparti de manière intelligente et sérieuse. Ce recours à la fiscalité a quelque chose d'anormal parce que c'est faire payer à nos concitoyens le manque d'anticipation qui a caractérisé ces premières années de gestion de la CAB. Et je voudrais dire que ce n'est quand même pas neutre parce que vous nous avez dit 3 € par mois, je vois que dans les documents que vous nous avez distribués c'est 46 € pour 1,5 point, c'était 60 € pour 2 points, c'est quand même un peu plus de 3 € par mois. Et je voudrais observer aussi que l'impact, ce sont les documents que vous nous avez distribués en conférence des Maires, alors si vous nous distribuez des documents qui sont inexacts en conférence des Maires, je regrette. Mais si 46 €, à 1,5 point d'augmentation d'impact moyen pour le contribuable de la CAB. Et ce que je voudrais souligner, c'est que suivant le niveau de fiscalité du foncier bâti auquel on se trouve, l'impact est plus ou moins fort, parce que si on est dans une commune comme Bergerac où on a un taux de fiscalité qui est relativement élevé, de l'ordre de

33 à 34 points, 1,5 point supplémentaire ça fait à peu près 5 % de fiscalité supplémentaire. Si on est dans des communes qui sont aux environs de 10 points de fiscalité sur le foncier bâti, et quelques fois un petit peu moins, on se trouve avec des hausses de l'ordre de 15 ou 20 % qui sont quand même difficiles à justifier auprès des contribuables de ces communes. Le recours à la fiscalité ce n'est pas quelque chose de neutre, surtout sur un territoire où le niveau moyen de revenus est relativement faible par rapport à d'autres territoires que nous connaissons.

Troisième élément que je voudrais souligner, c'est ce qui nous inquiète aussi, c'est que les mesures que vous proposez, elles ne valent que pour l'année 2016. C'est-à-dire que dès l'année 2017, on risque malheureusement de se retrouver exactement devant la même situation et devant la même problématique. Il n'y a pas eu d'efforts de projection sur les années 2017-2018. 2017, tout ce que vous avez inscrit sera définitivement consommé, et 2017 si on a de nouveau une baisse de dotation, ce qui est malheureusement prévisible, on se trouvera exactement devant la même situation qu'aujourd'hui parce qu'on n'a pas la volonté de faire les remises en cause, de faire les remises en question nécessaires. Et c'est pour cette raison qu'en ce qui nous concerne nous repousserons ce projet de budget.

**M. le Président :** D'autres interventions ? Monsieur Benfeddoul.

**M. Benfeddoul :** Merci Monsieur le Président. J'ai bien entendu votre plaidoirie qui met en cause l'Etat ce soir. J'ai bien compris que pour vous c'est la baisse des dotations qui expliquerait aujourd'hui les mesures que vous nous proposez dans ce budget. Mais tout de même, ce n'est pas la baisse des dotations qui contraint à augmenter les impôts. Cette augmentation, elle résulte d'abord de décisions locales, de stratégies financières, et de choix des élus pour équilibrer le budget de notre Communauté d'Agglomération. Certes, la baisse des dotations doit être prise en considération. Mais ce n'est pas la vraie raison qui pourrait justifier aujourd'hui une augmentation de la fiscalité, sinon toutes les communes et toutes les intercommunalités feraient la même chose, et ce n'est pas le cas. Par ailleurs, dans le même temps que la DGF baisse, vous avez eu une augmentation de recettes. 400 000 € de la ROM en décembre. L'augmentation du FPIC. Vous avez aussi privé les communes de 400 000 €. Alors, entre nous soit dit, les 400 000 € de baisse de dotations sont largement compensés. Le problème, et ça fait un petit moment qu'on le dit et vous ne voulez pas nous écouter, le problème de fond c'est que cette collectivité souffre structurellement de la lourdeur des charges de fonctionnement. Et tant que cette rigidité structurelle, cette part de la dépense incompréhensible pèse lourdement sur les dépenses de fonctionnement, et tant que l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement ne couvre pas les dépenses de fonctionnement, vous aurez toujours des difficultés pour équilibrer ce budget. Et il suffit de voir la dégradation rapide, inquiétante, vertigineuse, de l'excédent de fonctionnement, vous avez perdu en très peu de temps plus de 4 millions d'euros. Il suffit de voir le niveau d'augmentation des dépenses de fonctionnement, plus de 3 millions de dépenses en 2 ans.

Alors ce soir, Monsieur le Président, vous nous proposez une augmentation de la fiscalité. Vous le savez bien tous, la fiscalité est la solution la plus simple à mettre en place. Mais aujourd'hui, augmenter les impôts dans un contexte économique difficile ce n'est pas un acte banal et ce n'est pas sans conséquences dans la vie de tous les jours. Et ce n'est pas par hasard que plusieurs députés, de tous bords politiques, ont écrit dernièrement au Premier Ministre pour attirer son attention sur l'explosion de la taxe foncière qui touche de nombreux citoyens et qui serait aujourd'hui insupportable, surtout pour les retraités. Regardez autour de vous, dans vos

communes, combien il y a de retraités et surtout comment leurs conditions de vie se dégradent. Alors aujourd'hui, vous nous dites « c'est que 3 € par mois ». Mais tout de même, vous avez oublié de compter déjà l'augmentation de la base qui est relevée tous les ans par l'Etat. Vous avez oublié l'augmentation du Département, 4,5 %. Oui, mais dans un budget, je sais bien ! Et aujourd'hui vous ne nous proposez pas 1,5 % d'augmentation mais 1,5 point. Daniel Garrigue vient d'expliquer la différence. Tout ça pour vous dire que les propriétaires seront lourdement et injustement mis à contribution.

Mais la vraie question qu'on doit se poser tous ce soir : est-ce qu'on a tout essayé avant d'augmenter les impôts ? Est-ce qu'on a tout essayé pour baisser les dépenses de fonctionnement ? Est-ce qu'on a tout essayé pour maîtriser les dépenses liées aux charges de personnel ? Est-ce qu'on a tout essayé pour baisser les charges de gestion courante ? Est-ce qu'on a tout essayé avant d'augmenter la fiscalité ? Je ne crois pas. Et pour preuve, je vous donne tout simplement le niveau d'efforts que vous avez fourni depuis notre dernier Conseil Communautaire, le 11 avril. Je rappelle les faits : le 11 avril vous nous dites que vous avez eu une mauvaise nouvelle, que vous deviez trouver 580 000 € après la baisse des dotations. 15 jours après, ce soir, vous nous présentez un autre budget, avec une augmentation d'impôts d'1,5 point. Et si on analyse ce nouveau budget, on voit que le total de dépenses réelles de fonctionnement qui était il y a 15 jours de 29 260 335 € s'élève aujourd'hui à 29 255 335 €, soit 5 000 € de réduction. Soyons sérieux, n'importe quelle commune aujourd'hui autour de cette table pourrait faire mieux que 5 000 € d'effort de baisse de dépenses de fonctionnement.

Alors, vous allez dans un instant prendre la parole, Monsieur le Président, pour dire que notre intervention c'est de la politique politicienne. D'autres élus vont peut-être essayer de défendre ce budget, mais dans le fond, et je vous le dis Monsieur le Président, l'augmentation d'impôts que vous nous proposez est une mesure injuste et injustifiée. Mesdames et Messieurs les élus, le vote de ce soir est un acte extrêmement important, quel message voulons-nous donner ce soir ? Quel signal devons-nous envoyer ? Sommes-nous satisfaits de cette situation ? Sommes-nous satisfaits de cette gestion ? Sommes-nous satisfaits de la baisse des dotations aux communes ? Sommes-nous satisfaits de cette augmentation d'impôts ? Est-ce que par ce budget nous allons défendre nos communes ? Est-ce que c'est par ce budget que nous allons défendre nos concitoyens ? Nous avons tous aujourd'hui l'obligation morale de nous poser ces questions avant de passer au vote. Je vous remercie.

**M. le Président :** D'autres interventions ? Madame Bouyssou.

**Mme Bouyssou :** Au nom de notre groupe, nous avons vraiment le sentiment d'avoir été bernés par toutes les promesses non tenues du gouvernement quant aux dotations aux Communautés de Communes et d'Agglomération comme vous l'avez rappelé tout à l'heure. Ce qui nous contraint aujourd'hui à voter des budgets d'austérité imposant une nouvelle fiscalité aux citoyens et qui se traduit par moins de service public, moins de social et moins d'investissements. Alors, ce budget nous le voterons, sans enthousiasme mais pas sans espoirs, espoir de transformation de société où une réelle chasse à la fraude fiscale sera entreprise, une société qui nous sortirait de la dictature financière et mettrait l'humain au cœur de toutes les préoccupations, car la rigueur et l'austérité ce n'est pas pour tout le monde nous semble-t-il. D'autre part, nous souhaitons un engagement de la CAB sur la suppression de cette nouvelle fiscalité dans le cas où les dotations de l'Etat seraient revues à la hausse.

**M. le Président :** Merci. D'autres interventions ? Madame Rouan.



**Mme Rouan :** Merci Monsieur le Président. Je voudrais aborder à propos de ce budget la ligne des autres charges de gestion courante, notamment les subventions aux associations. Monsieur le Président, vous avez affirmé la semaine passée lors de l'assemblée générale de l'Office du Tourisme Bergerac Sud Dordogne que la CAB soutenait le tourisme. Alors qu'au budget 2016, la taxe de séjour devrait rapporter à la CAB 100 000 €, soit 25 000 € de plus qu'en 2015, vous faites le choix de réduire à 230 000 € la subvention de l'Office du Tourisme Bergerac Sud Dordogne. Cela équivaut à une baisse non négligeable de 34 500 €, soit 15 % du montant alloué en 2015. Votre choix implique de graves conséquences. D'abord, des coupes sombres dans le fonctionnement de l'Office du Tourisme, des contrats aidés non renouvelés, des diminutions d'horaires, des ouvertures revues à la baisse. Ensuite, des coupes sombres dans ses actions de communication et de marketing. L'Office du Tourisme prévoit de baisser son poste édition de 65 %, passant en 2016 de 50 506 € à 18 000 €. Mais aussi son poste promotion en le réduisant de 22 % ; de 18 696 € à 4 000 €. Enfin, malgré tous ses efforts pour trouver de nouvelles recettes et alléger ses charges, l'Office du Tourisme Bergerac Sud Dordogne prévoit un budget prévisionnel 2016 déficitaire de 22 000 €. Mais où va l'argent de la taxe de séjour Monsieur le Président ? Ne pourrait-elle pas compenser cette baisse de subventions ? Le tourisme ne reste-t-il pas une des ressources majeures de l'ensemble des communes de l'Agglomération Bergeracoise ? Ne représente-t-il pas avec 280 000 passagers à l'aéroport de Bergerac en 2015 une carte à jouer comme étape non négligeable entre Bordeaux, Saint-Emilion et Sarlat ? En cette période de fluctuation économique forte, au lieu de réduire les moyens pour promouvoir notre territoire, ne conviendrait-il pas de les maintenir, voir de les augmenter pour mieux capter les visiteurs et faire fonctionner nos commerces ? Quelles est votre stratégie, Monsieur le Président, en choisissant de sacrifier un outil fondamental au service de notre économie ? Voulez-vous préserver la santé économique de votre territoire et de l'ensemble des communes présentes autour de cette table ou bien voulez-vous que ce territoire devienne insignifiant et contribuer un peu plus chaque jour à sa perte d'images et de ressources ? Dans la convention d'objectifs signée entre la CAB et l'OT, il est écrit « la CAB apporte un soutien logistique et financier à l'OT » et pourtant, et pourtant ! C'est bien la ville de Bergerac qui fait aujourd'hui un certain nombre d'efforts pour soutenir l'OT dans sa démarche de communication et d'actions. Le relais d'informations sur le site et mobiliers urbains de la Ville, le projet de cheminement piétonnier, le tiré à part sur les animations estivales, en sont quelques illustrations. C'est donc une double peine qui nous est infligée, la ville de Bergerac a perdu sa compétence tourisme mais se voit dans l'obligation de financer des actions qu'elle ne devrait pas prendre en charge. En effet, elle ne devrait pas se substituer à la CAB qui dispose, seule, de la compétence tourisme et des moyens financiers qui y sont rattachés. En matière de tourisme, nous avons choisi de prendre nos responsabilités, alors Monsieur le Président, assumez les vôtres.

**M. le Président :** D'autres interventions ? Madame Blanc.

**Mme Blanc :** Je rejoindrais les propos de Laurence Rouan quant au tourisme. La même situation se produit sur la politique de la Ville, la politique de la Ville est une compétence qui a été transférée à la CAB, 76 000 € ont été transférés au titre de la politique de la Ville. Et cette année, seulement 60 000 € seront reversés au titre des projets qui servent les 3 quartiers prioritaires. Je rappellerai quand même que ce soir on a entendu parler de défense du social, et défense de populations qui sont en fragilité, sur le territoire de la CAB 19 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 977 € par mois.

**M. le Président :** D'autres interventions ? Monsieur Zaccaron, il y avait Monsieur Zapéra.

**M. Zaccaron :** Je veux bien dire deux ou trois mots, au moment où on échange, parce que moi je veux bien tout entendre, mais quand même ! Je veux bien Gaëlle, le niveau de vie des gens sur le secteur, il est ce qu'il est mais ce n'est quand même pas la CAB qui est en cause dans cette affaire ! Moi je voudrais donner deux chiffres, deux chiffres que tout le monde connaît et personne ne pourra dire que ça sort de ma besace habituelle. C'est l'ONG Oxfam International qui a rendu public un rapport en janvier, lequel rapport dit la chose suivante : « sur cette planète, 1 % des individus possède plus que les 99 autres ! ». Je ne vais pas développer ce soir mais je vous invite, chacune et chacun d'entre vous, à réfléchir parce que le problème il est là. Oui nonobstant ceux qui peuvent sourire, je vous invite à réfléchir là-dessus ! Je vous invite sérieusement à réfléchir là-dessus. Je pourrais dire en substance qu'il s'agit de s'interroger par exemple sur le rôle de la BCE, sur le rôle des paradis fiscaux etc. etc. Non mais, voilà, très sérieusement ! Très sérieusement ! Sur les conséquences politiques, sur les conséquences démocratiques, et tout ce qui vient ensuite.

Par rapport à l'intervention de Michel Terreaux, j'ai découvert une nouvelle définition du courage, de la démocratie, de la transparence, c'était le troisième qualificatif que je voulais utiliser, parce que nous sommes ici, en assemblée, réunis pour voter le budget et effectivement notre devoir c'est d'être transparents, d'abord il y a du public, il y a la presse, sur le positionnement de chacun par rapport, et là je partage tout à fait sa définition, un acte politique fort que constitue le vote du budget. Alors, demander que ça se passe en catimini peut-être sous la table, peut-être en changeant de salle, c'est extraordinaire et en tous cas j'espère que tu as manqué de lucidité lorsque tu as évoqué cette question.

**M. le Président :** Merci. Monsieur Zapéra.

**M. Zapéra :** Tu m'as piqué une grosse partie de ce que je voulais dire mais juste, moi j'adore la politique et Monsieur Benfeddoul a eu le don de me faire rajeunir de 4 mois sur les orientations budgétaires du Conseil Départemental que je me suis maté à la télé, mais vous avez dit exactement la même chose ! Et ce soir vous avez été incapable Monsieur Benfeddoul de nous apporter une seule solution. Une seule ! Vous n'avez rien proposé. Pinuts, rien. Alors, moi je pense que Monsieur Delmares, je le connais très bien, il a regardé son fonctionnement, il le connaît très bien il est allé partout même dans le 012, alors faites-la la proposition ! La proposition que vous voulez faire et que vous n'osez pas faire c'est de dire il y a 27 je crois CDD, et bien on les supprime ! Allez, ayez le courage de le dire ! Comme ça on tapera dans le 012. Mais nous on est contre. On est contre de supprimer ces 27 CDD. Vous voyez, ça ça pouvait être une de vos propositions. On est contre. Parce que c'est quoi ? C'est le non-remplacement des agents quand ils partent en vacances etc., c'est la fermeture de services publics, la fermeture de crèches etc. Aujourd'hui, je pense qu'il faut être pragmatique. Vous avez dit tout à l'heure on n'a plus d'épargne brute, avec cette baisse de dotations on pourrait se dire on va arrêter nos investissements comme ça on est tranquilles, on va les enlever, on va enlever 1 million ou 700 000 €, on est tranquilles. Mais on ne peut même pas ! On n'a pas assez d'épargne brute. On ne peut même pas ! On fait ça, le budget il est retoqué par la Cour des Comptes et c'est eux qui vont décider à notre place d'augmenter les impôts et de faire les choix. Donc je pense à un moment donné qu'il faut qu'on prenne nos responsabilités. D'abord, on n'augmente pas les impôts, on en crée un. C'est ça qui est encore plus dommageable, juste pour vous reprendre que votre élément. Et donc je pense qu'il faut faire face à ses responsabilités et ce n'est pas de bon cœur que nous on votera

pour ce budget, mais on va le voter parce qu'il faut assumer ses responsabilités. Mais face à des baisses de dotations, mais moi je suis le premier à en mettre plein la gueule à Hollande, vous ne croyez pas que je suis dégoûté d'avoir voté pour quelqu'un qui n'a pas tenu ses engagements. Mais attendez, ayez l'honneur de parler de Monsieur Sarkozy ! Qui est le premier qui a supprimé la première ressource fiscale qu'on avait qui était la taxe professionnelle ! Où on avait encore un peu de dynamisme pour pouvoir faire quelque chose ! Donc oui, on peut en mettre sur la gueule de Monsieur Hollande mais Sarkozy c'est exactement la même chose. Et Armand a parlé de quelque chose, il a parlé de la lutte des classes, c'est ça quand on va chercher dans le capital. Panama, ça ne vous fait pas vomir ? Moi Panama ça me fait vomir. 250 milliards, 250 milliards qui partent en l'air tous les ans, qui échappent au fisc français alors que notre dette elle n'est que de 70 milliards. Mais ce qui me fait encore plus vomir ce sont des politiques, et malheureusement de votre parti, Monsieur Cambadélis qui dit dès le lendemain du Panama papers « allez, il faut qu'on aille se battre contre les paradis fiscaux, qu'on mette en place des procédures », et une semaine plus tard, tout le FN, 90 % du PS et l'UMP au parlement européen votent le secret des affaires. Vous en avez tous entendu parler, ça c'est une véritable honte !

**M. le Président :** Merci. D'autres interventions ?

**M. Delmares :** Je vais juste dire un mot. Je vais revenir à des choses plus concrètes puisque moi je présente juste des chiffres et une situation. En effet, on a pris un certain nombre de compétences à la Communauté et aujourd'hui, ces compétences génèrent un fonctionnement et des dépenses. Donc aujourd'hui, ça a été rappelé, ces fonctionnements, que ce soit tous les chapitres dans des proportions un peu différentes, augmentent de manière structurelle. Et pour assumer ces augmentations de dépenses qui sont structurelles, il faut créer des recettes supplémentaires. A dire ça je n'ai rien dit mais la situation est ainsi faite, je le rappelais lors du Débat d'Orientations Budgétaires, c'est une situation qui va revenir souvent malheureusement et la difficulté est d'avoir une visibilité sur ce qui va se passer au niveau des dotations dans l'avenir. Aujourd'hui, la présentation qui est faite, elle est faite pour le budget 2016, sans aller plus loin puisqu'on ne sait pas ce que seront les dotations pour le budget 2017. C'est évidemment avec un certain regret qu'on propose une augmentation de la fiscalité parce que ça ne fait plaisir à personne mais afin d'équilibrer ce budget, c'est aujourd'hui par rapport au choix politique qui a été pris par le Bureau, d'assumer ces compétences constantes, nous n'avons pas d'autre choix que d'augmenter les recettes, à fonctionnement constant, les dépenses augmentent donc il faut augmenter les recettes. La situation, elle est aussi simple que ça.

**M. Auroy-Peytou :** Monsieur le Président, moi je voudrais rajouter ce soir à cette assemblée que nous avons eu 4 réunions de travail dernièrement depuis l'augmentation de ces 582 000 € de dotations de moins de Dotation Générale de Fonctionnement depuis 15 jours, nous avons eu 4 réunions. Pour ceux qui n'étaient pas à cette réunion de conférence des Maires et Bureau, nous avons expliqué, nous avons présenté trois options. Dans ces 3 options, la première était de réduire encore le fonctionnement. Nous avons, comme l'a rappelé le Président tout à l'heure, réduit de 1 200 000 € depuis 2014 le fonctionnement. Dans la première option, il y avait la possibilité de réduire de 589 000 € de fonctionnement. Ce qui voulait dire qu'on supprimait ici ou là des services, et notamment la voirie où tous les maires ici présents et en réunions se sont opposés parce que la voirie ça touche tous nos concitoyens de l'ensemble du territoire, mais ça touche également d'autres services,

par exemple les crèches, par exemple les centres aérés, les services de transport urbain etc. C'était inimaginable de baisser autant. Nous sommes, comme je le dis souvent, nous sommes à l'os. A force de racler sur l'os, on va arriver à la moelle épinière. Donc on ne peut plus toucher dans le fonctionnement. Il y a eu un effort, et lorsque je vous entends Daniel dire que depuis 2 ans nous n'avons pas fait d'efforts, l'ensemble des élus autour de cette table et au sein du conseil du bureau, c'est faire offense aux services qui ont travaillé, et je peux vous dire aussi que ça fait offense à Laurent Fauvaud qui depuis 4 mois, sous la pression du Président et de l'ensemble des élus, fait des efforts pour réduire le fonctionnement, nous faire des propositions à chaque Bureau. Ça ne veut pas dire que quand on arrive tous les mardis on vient passer 2 heures tranquilles en Bureau, se voir, discuter, non. Les discussions sont âpres, sont difficiles, et je peux vous dire qu'il y a un travail exceptionnel, et je tiens à saluer les différents services de la CAB. Ça fait offense de parler du personnel qui est derrière notre dos, qui ne ferait rien depuis deux ans.

Le deuxième point, on nous avait proposé de toucher aux investissements, c'est-à-dire de baisser les investissements, ça veut dire également des suppressions d'emplois dans les travaux publics. Beaucoup attendent ce soir le vote de ce budget pour demain travailler, on en est tous conscients. Dans toutes nos communes, quand on a voté le budget, bien sûr les artisans arrivent pour faire l'investissement, pour les travaux. Ils attendent ces votes de budgets. Donc on ne peut pas toucher les investissements. Nous étions tous d'accord la semaine dernière.

La troisième solution qui est la plus douloureuse, et croyez-moi, elle me serre le cœur puisque je fais partie de ceux qui ne voulaient pas se résigner à cette baisse significative des 582 000 € supplémentaires que l'Etat nous demande aujourd'hui. Bien. On propose de baisser de 130 000 € le fonctionnement. Encore on a gratté sur le fonctionnement et on prévoit une augmentation, une création, c'est vrai comme Cédric l'a dit, c'est une création puisqu'on était à 0, de 1,5 point. Et ça fera une recette d'à peu près 900 et quelques mille euros. Pour dire que ce soir nous devons voter ce budget. Il faut le voter. D'abreuver tout le monde de chiffres, de balancer la CAB fait ceci, nous à Bergerac on fait cela, on est les meilleurs. Non, non, mais si, c'est une posture que j'entends depuis les 4 réunions. A savoir quand même qu'à la ville de Bergerac, j'ai les chiffres dessous, le 012 est de 18,9 millions. Le 012 de fonctionnement est à 14,7, et nous sommes une communauté de 66 000 habitants. Donc vous voyez, si on commence à faire des comparaisons, si on noie le poisson, puisque là dans tous ces chiffres on a noyé la plupart des gens autour de cette table, je pense qu'il faut dire que nous avons donné la possibilité à tous les maires de s'exprimer lors des conférences des Maires, lors des Bureaux, on a invité Monsieur le Maire de Bergerac à s'exprimer, et il s'est exprimé mais vous n'avez à aucun moment donné de solution. A aucun moment ! C'est vrai que c'est populiste de dire de ne pas augmenter les impôts, mais quand vous êtes au pied du mur il faut trouver des solutions. Gouverner ce n'est pas regarder à chaque fois dans le rétroviseur. La dernière fois vous aviez dit Monsieur le Maire, que la CAB vous faisait penser à une fin de régime de 4<sup>ème</sup> République. Excusez-moi de vous dire ce soir avec tout le respect que je vous dois, vous me faites penser vous par contre à un homme politique de la 3<sup>ème</sup> République.

**M. le Président :** D'autres interventions ? Monsieur Bournazel, sur le tourisme ?

**M. Bournazel :** Oui, je voudrais répondre à Madame Rouan que je siège également avec elle au conseil d'administration de l'Office du Tourisme de Bergerac Sud Dordogne, que nous sommes souvent à ces réunions, nous savons tous les deux ce qui s'y passe et c'est vrai que l'Office du Tourisme a du mérite, il a un bon

fonctionnement, des gens qui sont compétents, c'est vrai que cette subvention baisse un peu, disons beaucoup suivant Madame Rouan, et je la comprends, tous les ans. C'est vrai que c'est très difficile pour moi mais tout ceci survient dans le contexte compliqué, le contexte budgétaire compliqué que vient de décrire Frédéric Delmares, c'est vrai qu'il y a ces obligations-là et qu'il faut faire avec. Pour ce qui est l'Office de Tourisme, il sait évoluer, il sait s'adapter. Un site internet en commun avec le territoire qui est en marche, qui est un site très intéressant, qui sera une mutualisation très importante pour l'information, et le reste d'ailleurs aussi puisqu'il y a pas mal de choses qui pourront être faites avec ce site internet. Une coopération prometteuse aussi avec la Maison des Vins, puisque vous n'êtes pas sans ignorer qu'il devrait pouvoir se mettre en place un Office de Tourisme du côté des quais et un peu plus adapté à la réception du touriste, avec une coopération avec la Maison des Vins. C'est sur une bonne voie. Pour ce qui est du contexte difficile, il faut aussi que j'ajoute, et vous le savez aussi, que la compétence tourisme c'est une compétence de la CAB. Elle a délégué la promotion, information, formation à l'Office de Tourisme mais il y a encore une grosse partie de tourisme à la CAB. Et vous avez entendu tout à l'heure mon collègue vous parler de la subvention au SMAD, c'est une subvention qui est très importante, et qui cette année a été encore plus importante obligatoire, suite à une restructuration du financement du SMAD. Vous avez aussi la Véloroute Voie Verte, vous avez entendu tout à l'heure aussi, du côté de l'est Bergeracois, cette Véloroute Voie Verte qui se poursuit, c'est une somme importante. Et enfin, il y a aussi, c'est indirect mais ça compte aussi, la participation à des projets, je disais indirect parce que ces modifications de PLU qu'on a sur les projets touristiques aujourd'hui ça a un coût aussi. Enfin, j'ajouterai aussi toujours dans ces fonds de concours, même si cette année vous avez vu que les fonds de concours on repousse ça à l'année prochaine si on peut. Parce que les fonds de concours aux aires de camping car, au tourisme en général aussi qui ont été attribuées d'un côté et de l'autre, cette année ça va être compliqué. Enfin pour répondre Madame Rouan à votre taxe de séjour qui a été augmentée, c'est vrai que nous l'avons augmentée, on en avait parlé en Conseil Communautaire puisque ça a été voté en Conseil Communautaire, la somme attendue, je dirais presque que nous allons l'avoir en fin d'année, parce que c'est sur l'année 2016, là aussi on semble voir un frémissement de complications du côté des logeurs. Ce n'est pas le touriste, le touriste je pense qu'il en arrive toujours autant, au moins autant. Mais c'est du côté des logeurs, on attend un peu, on oublie, c'est difficile à déclarer, alors toutes ces choses-là il va falloir les gérer. Mais la taxe de séjour sur le touriste, croyez-moi, elle sera bien placée. Alors dans ce contexte-là, à la CAB c'est vrai que si nous avons un peu moins de budget, un peu moins de capacités financières, il va falloir s'adapter, comme le fait d'ailleurs l'Office de Tourisme, avec des idées et essayer de trouver autre chose de ce côté-là. La première idée que nous sommes en train de développer actuellement et je crois qu'elle est importante mais aussi très difficile à mettre en place, c'est la coopération, la mutualisation avec les autres communautés de communes autour, qui quelques fois par convention utilisent notre Office de Tourisme, et notamment pour l'appel à projet à la Région, c'était un travail en commun. Ce travail en commun je crois qu'il faut le remettre en place autour d'un projet. C'est difficile parce que chaque communauté de communes a sa façon d'aborder le tourisme et encore un peu ce son de clocher à défendre. Mais là j'ai bon espoir peut-être qu'autour du Grand Pays Bergeracois, autour de l'Office de Tourisme nous allons parvenir à faire quelque chose. Mais pour conclure, je crois qu'actuellement, l'Office de Tourisme souffre, même si on est bien d'accord que le

tourisme c'est primordial, il souffre tout autant que les autres, autant que la culture, autant que plein de compétences que nous avons de ce contexte financier que je qualifie une fois de plus de compliqué.

**M. le Président :** Merci Monsieur Bournazel. Vous voyez que Monsieur Bournazel est particulièrement passionné par cette compétence qu'est le tourisme. Madame Robin, vous aviez souhaité intervenir, et puis on conclura, on passera au vote.

**M. Robin :** Merci Président. On a un petit peu tout entendu, on a noyé le poisson, nous n'avons pas amené de solutions, on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut mais la vraie question qui se pose ce soir c'est la question de votre politique. Quelle est votre stratégie ? Quelle votre politique ? Quels sont vos choix ? Au-delà des chiffres et de la réalité de ce budget Monsieur le Président, sans aller jusqu'à amener le débat entre Sarkozy et Hollande, on n'en est pas là, on est localement, on est à Bergerac, on est sur le territoire de la CAB, et je parlerai d'un point qui est très sensible sur le Bergeracois et qui est la principale préoccupation de tous nos concitoyens à la Communauté d'Agglo et qui est le chômage. Et sur ce point-là, alors parlons local, on voudrait vraiment être précis et parler de choses concrètes pour ne pas noyer le poisson comme certains sont en train de nous le dire ce soir, mais vous avez tellement gratté que vous êtes allés jusqu'à gratter sur des structures aujourd'hui qui ont un rôle sur le territoire, primordial. Effectivement, on est dans un contexte budgétaire difficile, on peut le comprendre mais les choix et les critères d'attribution de subventions reflètent très souvent la politique d'une collectivité. Et pour ma part, je ne parlerai que de ce point-là du chômage, sur ce point-là je suis vraiment désolée mais votre politique est floue. On cherche un fil conducteur on ne le trouve pas. D'un côté vous maintenez que votre priorité c'est l'emploi, que vous êtes en train de tout faire pour lutter contre le chômage, de l'autre côté vous êtes en train d'asphyxier les seules structures aujourd'hui sur le territoire qui peuvent permettre un accompagnement pour les personnes qui sont en parcours ou qui sont dans un chemin et dans un parcours d'accès à l'emploi très difficile et très périlleux. Vous n'êtes pas sans savoir que sur le Bergeracois, et c'est une réalité, le chômage est en augmentation constante. On est passés de 8,8 % au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2008, on est à 11,6 % en 2014 et c'est le taux le plus fort des zones d'emploi de la Dordogne. Sur ce point-là, ma question est toute simple, quelle est votre politique de lutte contre le chômage ? Un point tout simple qui demande une réponse précise. Je ne la vois pas. Qu'est-ce qui est fait aujourd'hui sur la Communauté d'Agglo pour soutenir les demandeurs d'emploi, pour les accompagner, pour créer de l'emploi ? Quand vous diminuez la subvention d'une structure comme la Mission Locale, qui normalement a un rôle auprès des jeunes et qui a un rôle de service public, cette diminution de subvention Monsieur le Président, je me permets de vous dire d'abord que je ne comprends pas comment vous avez pu la mettre en place dans la mesure où il y a une convention entre la CAB et la Mission Locale, et c'est vous qui l'aviez mise en place cette convention, qui fixait la participation des communautés de communes à 1 € par habitant, sauf si le nombre d'habitants de la Communauté d'Agglo a diminué, pas à ma connaissance, je ne comprends cette diminution. Pour l'espace Economie Emploi et la Maison de l'Emploi, ça fait un moment déjà que cette baisse de subventions a été mise en place, il n'y a pas de convention de signée avec la CAB, ça n'a jamais été fait. Mais pour la Mission Locale, Monsieur le Président, il y a une convention qui a été signée. Comment pouvez-vous revenir sur cette convention, vous vous plaignez aujourd'hui de subir une diminution de dotation brusque, vous êtes en train de faire subir la même chose à des structures qui ont un rôle primordial. Voilà mon intervention par rapport au chômage.

**M. le Président :** Très bien, merci. Nous allons procéder au vote concernant ce budget. 10 millions d'investissements Madame Robin. Ça participe aussi à l'emploi et au développement économique sur notre territoire et nous en parlerons aussi lors du prochain Conseil Communautaire lorsque nous aurons à étudier l'implantation de Bio-Inox sur le site d'ANS.

Ecoutez, on en arrête là. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que tous les cabinets conseil au niveau national ont été surpris par l'ampleur de la réduction des dotations qui sont allouées aux communautés d'agglomération en 2016, dont certains réalisent des simulations pour la Direction Générale des Collectivités Locales. A cet égard, il n'y a pas que les services de la CAB qui seraient incompetents. Sur le site de la DGCL, je vous invite à aller consulter, les chiffres de 2015 montraient que 225 communautés d'agglomération, près de la moitié avaient instauré du foncier bâti avec un taux moyen de 2,14 %. Sur l'Aquitaine, et je parle de l'ancien périmètre, 4 agglomérations sur 12 avaient eu recours au foncier bâti pour un taux moyen de 2 %. Alors, il y a fort à parier aujourd'hui que la redistribution des périmètres et la baisse de la DGF vont profondément changer ces équilibres en 2016, la fiscalité devenant pour beaucoup et pour nous aujourd'hui, je tiens à le redire, ce n'est pas de gaieté de cœur, loin de là, nous nous étions engagés à ne pas augmenter la fiscalité, mais c'est aujourd'hui techniquement la seule issue. Il n'y a aucune dépense supplémentaire en fonctionnement ni en investissement. Et je dirais qu'au cours de l'année 2016, la Communauté d'Agglomération devrait ainsi se désendetter de près de 892 000 € sur le budget principal et d'1 million d'euros sur les budgets annexes. Voilà Mesdames Messieurs ce que je voulais vous dire. Je vous remercie de ces échanges et maintenant je propose que nous passions au vote.

**M. Garrigue :** Non, non ! Il y a eu une demande de vote à bulletin secret Monsieur Rousseau.

**M. le Président :** Il y a une demande de vote à bulletin secret, donc courage ! Ce qu'il est prévu réglementairement, Monsieur vous n'avez pas la parole, s'il vous plaît, allons ! Je rappelle le règlement du Code Général des Collectivités Territoriales, « il est voté au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation – ce qui n'est pas le cas – dans ces derniers cas si aucun des candidats... ». Alors, ce qui est retenu c'est qu'un tiers des membres présents le réclame. Attends un peu ! Je vois bien ton impatience, tu as envie d'en finir Marc ! Oui mais ce n'est pas nous qui avons rallongé les débats ! Tu le sais bien, j'ai bien compris. Je comprends ton ras-le-bol et ta mauvaise humeur Marc, mais écoute, tu nous remercieras aussi d'avoir suivi ta demande, c'est-à-dire que tu as des verres en verre et de l'eau du robinet !

Je vais demander aux services de bien vouloir procéder au compte. Combien y a-t-il de présents ici ? 60. Si l'on veut voter à bulletin secret c'est un tiers, donc il faut qu'il y ait 20 personnes qui lèvent le doigt bien haut si on veut entériner le principe du vote à bulletin secret. Levez le doigt et comptez.

23 personnes réclament le vote à bulletin secret, donc nous allons procéder à un vote à bulletin secret.

**M. Garrigue :** Nous souhaitons que ça se passe par passage à l'isoloir. Sinon ce n'est pas démocratique ! Je suis désolé, le vote à bulletin secret, on passe par un isoloir, je regrette. Justement, c'est parce qu'on tient à la démocratie Monsieur Zaccaron ! On veut que chacun se sente libre de son vote, et qu'il ne soit pas sous le regard de son voisin.

**M. le Président :** Je vous propose une suspension de séance le temps que nous mettions en place le matériel pour le vote.

### *Suspension de séance*

**M. le Président :** Mesdames, Messieurs, tout est en place pour les opérations de vote. Nous allons procéder, deux assesseurs, Nathalie Trappy et Jonathan Prioleaud. Vous serez appelé, chacun se rendra dans l'isoloir, prendra un bulletin de vote, marquera soit pour le budget, soit contre le budget ou alors il y aura un bulletin blanc, on peut mettre un bulletin blanc. Voilà un peu le principe. A l'appel de votre nom, vous vous rendez à l'isoloir, une fois que vous avez rempli votre bulletin, vous le déposez dans l'urne.

Il y a deux isoloirs. Jonathan Prioleaud va procéder à l'appel.

### Vote et dépouillement

**Mme Trapy :** Vous voulez qu'on refasse le pointage des pour et des contre en recomptant les bulletins ?

**M. Prioleaud :**

1 blanc

29 pour

33 contre

### **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2016 pour le budget principal.

Le budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 33 873 387,74 € et en section d'investissement à 11 910 998,97 €.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 (budget principal) tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 276 831,64 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 108 038,72 € et celui de la section d'investissement à 168 792,92 €.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.



Le budget « Z.A.E. du Libraire » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 170 783,85 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 71 645,62 € et celui de la section d'investissement à 99 138,23 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget « Z.A.E. de Vallade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 289 608,16 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 127 260,14 € et celui de la section d'investissement à 162 348,02 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 8 294 925,72 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 3 631 225,03 € et celui de la section d'investissement à 4 663 700,69 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 777 129,74 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 408 564,87 € et celui de la section d'investissement à 368 564,87 €.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 5 608 953,24 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 2 864 476,62 € et celui de la section d'investissement à 2 744 476,62 €.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 2 744 742,52 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 1 192 097,51 € et celui de la section d'investissement à 1 552 645,01 €.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 50 115,86 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 30 056,71 € et celui de la section d'investissement à 20 059,15 €.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 308 802,06 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 87 203,97 € et celui de la section d'investissement à 221 598,09 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 291 459,06 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 674 367,02 € et celui de la section d'investissement à 617 092,04 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Z.A.E. Saint Laurent des Vignes » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement d'un carrefour giratoire et de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 492 221,42 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 771 110,71 € et celui de la section d'investissement à 721 110,71 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. Saint Laurent des Vignes » tel que présenté en annexe de la délibération.

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2016 pour le budget annexe « Service Public Assainissement Non Collectif ».

La totalité du budget primitif s'élève à 387 134,52 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 367 340,86 € et celui de la section d'investissement à 19 793,66 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Service Public de l'Assainissement Non Collectif » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Complexe du Roc » retrace les opérations liées à la gestion d'un immeuble à vocation touristique et sportive.

La totalité du budget primitif s'élève à 282 853,74 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 138 986,54 € et celui de la section d'investissement à 143 867,20 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Complexe du Roc » tel que présenté en annexe de la délibération.

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

La totalité du budget primitif s'élève à 2 450 168,86 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 1 146 240,32 € et celui de la section d'investissement à 1 303 928,24 €.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

Lors de la séance du 11 avril 2016, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la création d'un nouveau budget annexe.

Le budget annexe « Parc Aqualudique » retracera les opérations de construction et d'exploitation du nouvel équipement aqualudique prévu sur la zone des Sardines à Bergerac.

La totalité du budget primitif s'élève à 862 000 €, en section d'investissement, aucune écriture n'étant prévue sur la section de fonctionnement.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

23 élus présents demandent un vote à bulletin secret.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-21, le vote a lieu à bulletin secret.

Une suspension de séance a lieu de 20h00 à 20h40 pour permettre l'organisation du vote à bulletin secret.

## **RESULTATS :**

Pour : 29  
Contre : 33  
Blanc : 1

## **DECISION :**

Le budget est rejeté par 33 voix contre, 29 voix pour et 1 blanc.

**M. le Président :** Ce budget dans sa forme présentée, avec d'une part une économie de 130 000 € sur les dépenses de fonctionnement, une hausse de la fiscalité de 1,5 sur le foncier bâti, a été rejeté.


A partir de là, il faut que nous nous retrouvions pour une autre séance sur le budget, puisqu'il faudra bien, à un moment donné, adopter ce budget. Pour ce faire, puisque sur la fiscalité il y a un souci, nous ferons une proposition où il n'y aura pas de fiscalité ajoutée sur le foncier bâti mais essentiellement nous trouverons les 585 000 €, c'est-à-dire la première proposition qui était faite sur le fonctionnement, avec toutes les réductions qui s'ensuivront.

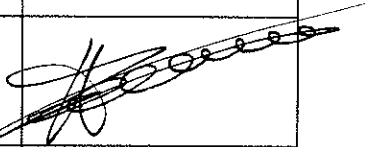
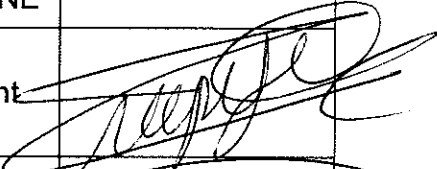
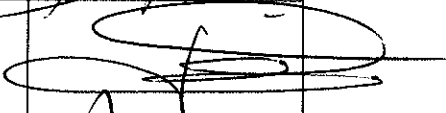
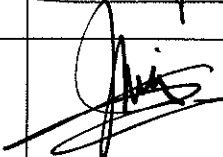



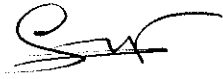

En l'espèce, on ne peut pas aller plus loin. On ne va pas aborder la fiscalité, on ne va pas aborder les subventions aux associations. Je lève la séance et très rapidement nous vous donnerons rendez-vous pour un nouveau vote. Merci à vous tous, bonne soirée.

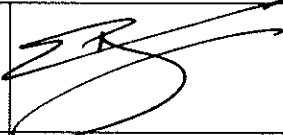
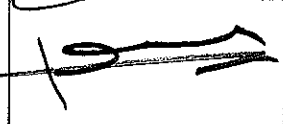

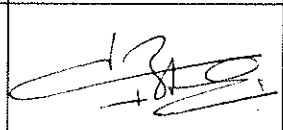
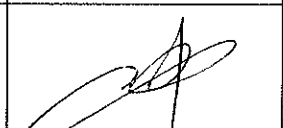



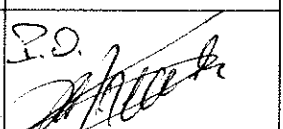
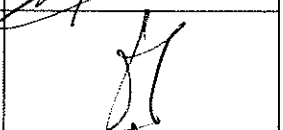
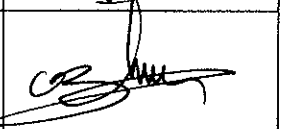
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 21H05.


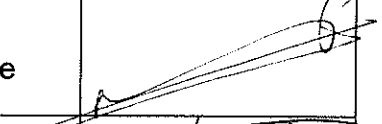
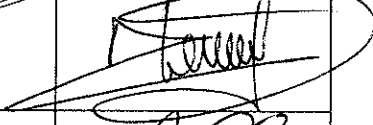



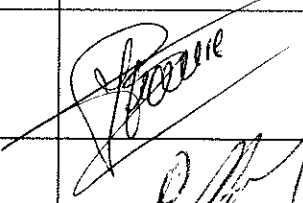
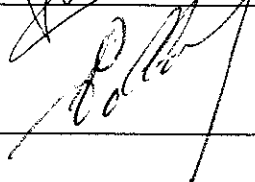

## **ORDRE DU JOUR MODIFIE :**

	<b>PROCES-VERBAL</b>
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2016
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Approbation de la convocation d'urgence
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR DELIBERATION</b>
1	Budget principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2016











ROUSSEAU	Dominique	Président	
----------	-----------	-----------	---

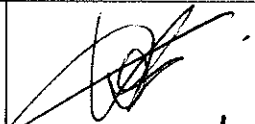
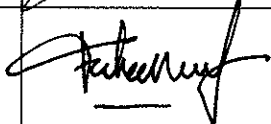
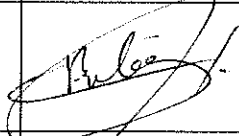
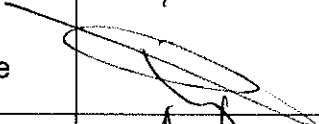
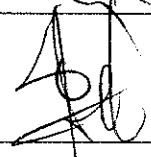
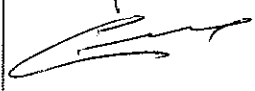

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
DELMARES	Frédéric	1 <sup>er</sup> Vice-président	
ZACCARON	Armand	2 <sup>ème</sup> Vice-président	
DELTEIL	Pascal	A donné procuration à Madame Marie-Christine TOURENNE	
TRAPY	Nathalie	4 <sup>ème</sup> Vice-président	
JEANTE	Jean-François	5 <sup>ème</sup> Vice-président	
PAPATANASIOS	Francis	6 <sup>ème</sup> Vice-président	
CAPURON	Didier	7 <sup>ème</sup> Vice-président	
AUROY-PEYTOU	Thierry	8 <sup>ème</sup> Vice-président	
PORTOLAN	Jean-Claude	9 <sup>ème</sup> Vice-président	
PARSAT	Joëlle	10 <sup>ème</sup> Vice-président	
BOURNAZEL	Jean-Michel	11 <sup>ème</sup> Vice-président	

BASSI	Georges	12 <sup>ème</sup> Vice-président	
LABARTHE	Cécile	1 <sup>er</sup> membre du Bureau	
GOUZE	Didier	2 <sup>ème</sup> membre du Bureau	
BLONDIN	Francis	3 <sup>ème</sup> membre du Bureau	
CARPE	Claude	conseiller communautaire	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
DELTEIL	Francis	conseiller communautaire	
MONTEIL	Alain	conseiller communautaire	
FRAY	Roland	Remplace Daniel JOIRET	
BORDENAVE	Christian	conseiller communautaire	
GARRIGUE	Daniel	conseiller communautaire	
SÉJOURNÉ	Michel	conseiller communautaire	a donec pour un a venise MIHEL

BRANDELY	Liliane	conseillère communautaire	
ROCHOIR	Jean-Paul	conseiller communautaire	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	
BERCAITS	Michel	conseiller communautaire	
VANDENABEELE	Jacqueline	conseillère communautaire	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
HABERT-LAGORCE	Chantal	conseillère communautaire	
BOUYSSOU	Evelyne	conseillère communautaire	
CÉRÉA	Alain	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
GALLON	Paul	conseiller communautaire	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
BÉLUGUE	Joëlle	conseillère communautaire	



AYRÉ	Didier	conseiller communautaire	
LÉTURGIE	Marc	conseiller communautaire	
FRITSCH	Christine	A donné procuration à Monsieur Frédéric DELMARES	
TOURENNE	Marie-Christine	conseillère communautaire	
SOUVÊTRE	Yannick	conseiller communautaire	
MAMONT	Christophe	conseiller communautaire	
POTRON	Marie-Lise	conseillère communautaire	
PREVOST	Alain	conseiller communautaire	
ANDRIEUX- COURBIN	Marie-Claude	conseillère communautaire	
DUPUY	Olivier	conseiller communautaire	
ROUAN	Laurence	conseillère communautaire	
GIPOULOU	Alain	conseiller communautaire	
ROBIN	Rhizlane	conseillère communautaire	

MORTEYROL	Claude	Remplace Monsieur Sébastien BOURDIN	
BENFEDDOUL	Adib	conseiller communautaire	
RODRIGUEZ	Nelly	A donné procuration à Madame Laurence ROUAN	
BLANC	Gaëlle	conseillère communautaire	
VALETTE	Kathia	A donné procuration à Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU	
RUET	Fabien	conseiller communautaire	
PRIOLEAUD	Jonathan	conseiller communautaire	
ZAPÉRA	Cédric	conseiller communautaire	
HELLE	Roseline	conseillère communautaire	
GAUTHIER	Christophe	conseiller communautaire	
MIGUEL	Denise	conseillère communautaire	
RECLUS	Josiane	conseillère communautaire	